



Comité Technique de Réseau SSA

du 2 juin 2021

Le Comité Technique de Réseau du Service de Santé des Armées s'est réuni en audio conférence le 2 juin 2021. La délégation FO était composée de Annick VIDAL (HIA Laveran), Marie-Christine SIMON (12ème CMANG de Bordeaux), Serge SCALONE (HIA Sainte Anne), Eric MONDANGE (HIA Desgenettes) et Norbert FAURE (HIA Robert Picqué).

Le directeur a remercié une nouvelle fois l'ensemble des personnels pour leur travail qui permet aujourd'hui au service d'honorer ses missions opérationnelles.

■ Création du Centre Expert Ressource Humaine (CERH) du SSA

Les textes de la mise en place du CERH ont été présentés et mis au vote des organisations syndicales.

Le nouveau centre créé regroupe le Centre Expert Ressource Humaine Solde (CERHS) et le Centre Expert Administration Ressource Humaine (CEARH) du SSA.

Il a été proposé à tous les agents un poste dans la chaîne métier au sein du CERH.

Résultat du vote :

Pour : UNSA, CFDT.

Abstention : CGT, FO.

■ Plan de recrutement 2021

Bilan de recrutement 2018

- Concours adjoint administratif :

Prévision 96 / Réalisation 95.

- Paramédical :

Prévision 107 / Réalisation 75

Plan de recrutement prévision 2019

- BOP SSA : Prévision 144

107 concours, 33 contractuels (art.4), 1 détachement, 2 reconversions (L 4139-2) et 1 emploi réservé (L 4139-3).

- BOP SRHC : Prévision 115
80 concours, 7 détachements, 19 reconversions (L 4139-2), 7 emplois réservés (L 4139-3) et 2 BOE.

■ Corps des personnels civils de rééducation et médico-techniques (PCRMT).

Le décret n°2018 -1285 du 27/12/2018 a créé deux corps :

- Les masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes (CMPO),
- Les ergothérapeutes, pédicures-podologues, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Ces deux corps comprennent 2 grades, Classe Normale (CN) et Classe Supérieure (CS)

Nous demandons depuis des années que les personnels TPC aient la possibilité de bénéficier de la catégorie active refusée par la DRH-MD via Bercy. Nous rappelons que le passage en catégorie A dans la Fonction Publique Hospitalière relève du choix des personnels : conserver la catégorie active ou le passage en catégorie A. A quand une véritable synergie entre les métiers des trois versants de la Fonction publique ?

■ RIFSEEP

La mesure a été mise en place au titre de l'arrêté du 31 mai 2016 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Le régime indemnitaire est composé de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

L'IFSE est modulée en fonction de 2 groupes :

- Le groupe 1 qui a un plafond indemnitaire de 12 520 € et un socle indemnitaire de 7 500 €, 13 personnels sont dans ce groupe.
- Le groupe 2 qui a un plafond indemnitaire de 11 505 € et un socle indemnitaire de 6 500 €, 29 personnels sont dans ce groupe.

Rappel : Si FO est contre le RIFSEEP, c'est entre autres :

- Parce que les agents en CLM/CLD sont exclus du dispositif,
- Parce que le CIA est attribué arbitrairement.

■ Revalorisation de la Prime de Service

« VOUS AVEZ EU LE SEGUR VOUS N'AUREZ PAS LA REVALORISATION DE LA PRIME DE SERVICE ».

On reprend d'une main ce que l'on donne de l'autre !

Voilà la manière avec laquelle ce gouvernement reconnaît et valorise l'implication des personnels dans cette période de crise sanitaire.

Pour rappel, un personnel ne doit pas avoir sa prime moins importante d'une année sur l'autre.

Si vous avez des problèmes par rapport à votre prime de service, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical FO.

■ Plan ambition du SSA 2030

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et son article 222 autorisent le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures du domaine législatif.

L'objectif de ce texte est de :

- Mettre en cohérence le SSA avec le Code de la santé publique,
- Renforcer la contribution du SSA et de l'INI à la politique de santé publique et la défense sanitaire de notre pays,
- Faciliter la réorganisation de l'offre de soins du SSA en adaptant les dispositions relatives aux statuts et aux positions des personnels mis à disposition,

Le texte est composé de 6 titres dont le dernier relatif à des mesures diverses, et notamment la création d'une position spécifique de mise à disposition propre aux transformations du SSA, pour les agents insérés dans les Etablissements Hospitaliers Civilo-Militaire.

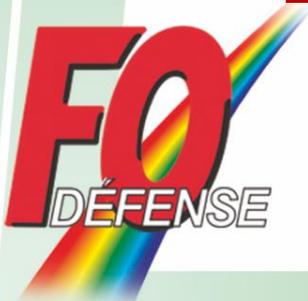
Le personnel sera toujours sous statut défense, il sera sous l'autorité hiérarchique du partenaire mais son entretien CREP sera effectué par un cadre du SSA.

- Pour être mis à disposition, l'accord du personnel est obligatoire,
- Sous couvert de convention avec le partenaire,
- La mise à disposition sera sans limitation de durée,
- Avec conservation du régime de rémunération.

FO demande que les personnels qui veulent se positionner sur les postes mis à disposition soient informés rapidement si leur poste de travail ne fait pas partie des postes prévus en MAD. Le directeur central, interrogé plusieurs fois sur l'avenir de l'HIA Desgenettes, n'a rien dévoilé. Il a toutefois indiqué qu'il fallait que l'HIAD fasse avec les moyens qui sont les siens. Inquiétant quand on connaît le manque criant de médecins.



COMPTTE REIN



■ CONCLUSION

Ce CTR a été l'occasion pour le nouveau directeur central d'annoncer que la transformation initiée par son prédécesseur continuerait.

Il a insisté sur le « recentrage » du SSA sur le soutien opérationnel des soldats projetés, afin de leur garantir une sécurité et une bonne prise en charge.

FO a réaffirmé que les restructurations liées au plan « ambition 2030 » ne devaient pas se faire sur le dos des personnels civils.

La crise sanitaire a démontré l'importance de la place du SSA dans le schéma sanitaire national, et qu'il était donc nécessaire de donner et maintenir les moyens aux hôpitaux militaires pour qu'ils puissent demain répondre aux futures crises sanitaires.

FO a réaffirmé sa position sur la nécessité d'un équilibre entre Personnel Civil et Personnel Militaire, et demande qu'il soit mis en place au SSA.

FO continue de revendiquer :

- le doublement des taux pro/pro dans le cadre du Ségur,
- le bénéfice de la prime BUZYN pour les brancardiers qui, bien que non affectés officiellement aux URGENCES, effectuent environ 90% de leur temps de travail dans celles-ci...

FO DEFENSE communiquera à la rentrée concernant l'avancée de la transposition du Ségur de la Santé, toujours en négociation pour les revalorisations de carrières à la FPH.

Le 11 juin 2021



COMPTTE REIND

